



## **PROCES-VERBAL N° 39**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 21 novembre 2018

### **Appel**

22 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018**

Le procès-verbal est adopté à une large majorité avec remerciements à son auteur.

#### **3. Assermentation de deux délégués au Conseil intercommunal**

M. Zavagno de la commune de Crissier et M. Schelling de la commune d'Ecublens, sont assermentés séance tenante.

#### **4. Communications du Bureau - Correspondances**

Les dates des séances 2019 sont fixées aux 27 mars, 15 mai, 18 septembre et 20 novembre.

Dans un courriel, M. Blanchoud suggère la possibilité de rationaliser les envois en vue de réaliser des économies. Le règlement du Conseil intercommunal stipule que les convocations doivent parvenir 20 jours et les rapports des commissions 10 jours avant l'Assemblée. Il demande à modifier les délais pour grouper les envois.

Mme la Présidente répond qu'au printemps prochain le Règlement du Conseil intercommunal va être revu avec M. Piller, Vice-Président. Cette réflexion sera analysée dans le cadre de la révision du règlement.

#### **5. Communication(s) du Comité de direction**

M. Farine excuse ses collègues absents ce soir.

Depuis la dernière séance du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a participé à un séminaire d'une journée axé sur le bilan de la Police de l'Ouest lausannois à la mi-législature. Le résultat de cette journée sera exposé dans le rapport de gestion 2018.

Le 17 novembre, s'est déroulée la 4<sup>ème</sup> journée des portes ouvertes. Chaque samedi, une centaine de personnes a visité les locaux de la POL et a pu approcher les différents aspects métiers de la police. Au vu des retours très positifs, le Comité de Direction réfléchit à reconduire cette expérience un samedi par année.

Pour terminer, le Comité de Direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour avoir accordé un budget pour fêter les 10 ans de la POL réparti entre les cadeaux, le souper de fin d'année et les portes ouvertes et l'assermentation.

## **6. Nomination d'un membre de la Commission de gestion**

M. Zavagno propose M. Martin en tant que membre de la Commission de gestion. Il est nommé à cette fonction à l'unanimité par l'Assemblée.

## **7. Nomination d'un scrutateur/trice suppléant-e**

M. Duperrex se propose à cette fonction. Mme Sisto-Zoller prend la parole et propose M. Hoxha. A neuf voix contre huit, M. Hoxha est nommé scrutateur suppléant.

## **8. Préavis no 06/2018 : renouvellement de l'infrastructure informatique**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis et le rapport.

M. Wyssa souhaite avoir une précision au sujet de la virtualisation des postes de travail. Il souhaite qu'on lui confirme qu'on parle bien d'une élimination des postes de travail et qu'il s'agira d'avoir des doctrines qui permettront la virtualisation.

M. Farine demande l'autorisation pour que M. Guyot prenne la parole afin de donner directement des réponses aux questions posées par les membres du Conseil. Cette demande est validée par l'entier de l'Assemblée.

M. Guyot explique à M. Wyssa qu'il s'agit de la virtualisation des postes clients ainsi que de certaines particularités des aspects logiciels pour virtualiser des environnements spécifiques liés à la Commission de police, aux scanners, etc.

M. Wyssa demande si la POL a besoin des mêmes licences que ce soit pour la virtualisation ou les machines fixes.

M. Guyot répond que non car ce n'est pas le même environnement, Desktop ne répond pas à la même logique licence côté infrastructure.

La rapporteur lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

A une large majorité,

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

vu le préavis no 06/2018 du Comité de Direction du 10 octobre 2018

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler l'infrastructure informatique telle que détaillée dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 800'000.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique (marchandises et services).
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt sur une durée de 5 ans, et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal.
4. De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.104 "Renouvellement de l'infrastructure informatique"

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

5. D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2019, soit :

CHF 1'920.-- dans le cpte 6007.3223 "Intérêts des emprunts à moyen et long terme"

CHF 160'000.-- dans le cpte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules".

**9. Réponse à l'interpellation de M. Delessert**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la réponse à cette interpellation.

M. Delessert remercie le Comité de Direction pour les réponses apportées. Ces dernières renforcent le soutien formulé à la conduite de ce projet et sa conviction de trouver des modèles nouveaux pour garantir la sécurité publique en restant proche de la population et ceci sans concurrence avec d'autres structures spécialisées offertes par le canton par exemple.

Il se permet néanmoins de revenir sur quelques points.

Réponse no 1 :

Le Comité de Direction fait mention d'une prochaine convention (*...une convention entre le CE et l'association intercommunale permettant la délégation de tâches et fixant les limites légales et temporelles de la collaboration*).

M. Delessert demande qu'est-ce qu'on entend par "Association de communes". S'agit-il uniquement du Comité de Direction, du Conseil intercommunal ou des Municipalités ? Il juge important de déterminer qui aura les compétences pour signer cette convention.

#### Réponse no 3

M. Delessert se réjouit de la réponse transmise par le Comité de Direction. Ce point sera certainement à contrôler en continu par l'Etat-major et le Comité de Direction et respectivement, ponctuellement, par la Commission de gestion, en fonction de ses mandats de gestion ordinaire.

#### Réponse no 5

M. Delessert conçoit mal un travail mutualisé entre la POL et la gendarmerie dans des locaux bien séparés. Il y a peut-être quelque chose à creuser à ce niveau.

#### Réponse no 7

A ce jour, le produit des amendes d'ordre dressées par la gendarmerie revient au Canton et non à l'Association. A sa connaissance, les missions actuelles de la gendarmerie nécessitent que rarement de dresser des amendes. Néanmoins, ce point sera certainement à régler dans la future convention.

#### Réponse no 8

Cette conduite bicéphale du poste de Renens qui dépendrait tant du Chef de Région de la gendarmerie que du Commandant de la POL n'est pas idéale.

A son avis, cette double subordination devra être claire dès le début du projet, au risque de créer d'importants problèmes de conduite et de communication, pouvant le mettre en péril.

En conclusion, suite à plusieurs réactions survenues dans certains Exécutifs et Législatifs, M. Delessert encourage le Comité de Direction à peaufiner l'information et la communication auprès du Conseil intercommunal tout au long de la préparation et la réalisation de ce projet. Une information régulière, uniquement lors des séances du Conseil intercommunal, est insuffisante. Il faudrait réfléchir à un canal d'information, soit via newsletter ou courriel, pour éviter l'envoi de courriers postaux en nombre.

Pour terminer, il souhaite bon succès à ce projet durant ces deux prochaines années.

M. Wyssa revient sur le préambule de la page 3. Il demande que l'information soit plus clairement établie. La communication a été mal gérée. M. Wyssa pense que c'est important de le relever une dernière fois.

Il rebondit sur la question no 8. Ce sont les communes qui "paient" le Commandant et qui sont ses "chefs directs". Que va-t-il se passer en cas de conflit de loyauté si le Commandant de la police cantonale donne un ordre et que les communes souhaitent le contraire. M. Wyssa trouve que ce point est compliqué et n'est pas clairement expliqué dans ce projet.

Dans l'ensemble, M. Wyssa soutient le projet qui va dans la bonne direction. Il faut juste clarifier un ou deux points pour ne pas se retrouver dans des situations embarrassantes.

M. Farine prend la parole et remercie pour les commentaires et remarques.

La parole n'est plus demandée. L'Assemblée prend acte de la réponse du Comité de Direction.

## 10. Motions, postulats, interpellations

---

## 11. Question(s) - Divers

M. Blanchoud relate un article dans un journal concernant l'utilisation du disque de stationnement. Selon cet article, depuis 2005, la police ne tolère que des disques de stationnement de l'UE. Les amendes dues à des disques comportant de la publicité sur le recto sont encore plus nombreuses.

M. Blanchoud demande si la POL connaît cet article, si les automobilistes doivent faire attention de mettre le disque de stationnement exactement sur la ligne et si le policier a été averti qu'il en existe un nouveau. M. Blanchoud trouve cela déplorable et espère que la Police de l'Ouest lausannois ne pratique pas de la sorte.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :



P. Käslin

La Secrétaire :



S. Gosteli